

# BOURSE AU BAFA

BREVET D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR



La ville de Blagnac propose un dispositif d'**aide aux 18/25 ans**

[blagnac.fr](http://blagnac.fr)

BOURSE  
AU  
BAFA

BLAGNAC  
ville vitalité

Le **BAFA** (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) permet d'encadrer enfants et adolescents en accueil de loisirs à l'école ou en centre de loisirs.

Ce brevet est délivré par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Il donne accès à une première expérience professionnelle qualifiante et facilite l'orientation vers les métiers de l'animation.

Pour soutenir les jeunes qui ont un projet dans l'animation et fidéliser ses animateurs, la Ville de Blagnac propose **12 bourses** qui couvrent les frais de la formation au BAFA et assure le suivi de la formation.

## LES CONDITIONS

- résider sur Blagnac depuis au moins un an.
- avoir entre 18 et 25 ans.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à :

- réaliser les 3 étapes de la formation du BAFA (stage théorique, pratique et approfondissement) avec une contrepartie bénévole de 75 heures.
- accepter en complément un contrat de travail en tant qu'animateur vacataire à temps partiel durant l'année scolaire 2018/2019.

## POUR CANDIDATER

**Avant le 18 mai 2018**, envoyer le dossier de candidature complété (téléchargeable sur le site [Blagnac.fr](http://Blagnac.fr)) à :

Mairie de Blagnac

Direction jeunesse et animations – place Jean-Louis Puig

31706 Blagnac Cedex

Les candidats retenus seront convoqués à un entretien mi-juin.

**La formation BAFA débutera fin juin 2018.**

Renseignements :

Direction jeunesse et animations – **05 61 71 74 16**

